

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le mercredi 8 juillet 2015 à 20 h à la salle Éveline-Meloche située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc, Daniel Pitre et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

15-07-112 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

15-07-113 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 8 juillet 2015.

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague retire le point suivant de l'ordre du jour, soit :

- 5.2 Demande d'autorisation d'un projet particulier afin de conserver un kiosque de fruits et légumes et un kiosque de grillades situés au 31 rue Du Pont, déposée dans le cadre du Règlement numéro 14-110 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Adoption d'un projet de résolution

et adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal
 - 3.1 Séance ordinaire du 3 juin 2015
4. Période de questions/intervenants
5. Aménagement
 - 5.1 Cours d'eau Grand Tronc, branche 12 – Appui de la Municipalité et demande d'intervention adressée à la MRC de Beauharnois-Salaberry
 - 5.2 Comité consultatif d'urbanisme – Nomination de la présidence
6. Administration générale
 - 6.1 États financiers
 - 6.1.1 Adoption des états financiers 2014
 - 6.1.2 Nomination du vérificateur comptable pour l'élaboration des états financiers 2015
 - 6.2 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités 2015 – Inscription
 - 6.3 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III du MEESR – Demande d'aide financière pour le projet de patinoire
 - 6.4 Étude d'une voie d'accès au projet de développement résidentiel aux abords du canal de Beauharnois – Octroi du contrat
 - 6.5 Étude pour évaluation du poste de pompage Ste-Marie – Octroi du contrat
 - 6.6 Règlement d'emprunt no 15-112 décrétant des dépenses afin d'augmenter la capacité de traitement de la station d'épuration pour pourvoir au paiement des travaux – Avis de motion
 - 6.7 Réaménagement des bureaux administratifs au 4e étage – Octroi du contrat

- 6.8 Annexion territoriale – Acceptation anticipée du règlement 299 de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield
- 6.9 Règlement 15-115 établissant les règles et le fonctionnement de la bibliothèque municipale – Adoption
- 6.10 Comptes à payer
- 7. Sécurité incendie
 - 7.1 Inspection des risques moyens, élevés et très élevés – Engagement de la Municipalité
 - 7.2 Mobilisation des ressources en matière de sécurité incendie – Engagement de la Municipalité
- 8. Correspondance
 - 8.1 Ministère des Transports – Asphaltage de l'accotement de la route 236
- 9. Varia
- 10. Mot de la fin
- 11. Levée de la séance

ADOPTÉ

15-07-114 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2015

Il est proposé par M. François Leduc
 Appuyé par Mme Mélanie Genesse
 Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2015.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS/INTERVENANTS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

AMÉNAGEMENT / URBANISME

15-07-115 COURS D'EAU GRAND TRONC, BRANCHE 12 – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ ET DEMANDE D'INTERVENTION ADRESSÉE À LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

ATTENDU que la MRC de Beauharnois-Salaberry a compétence exclusive sur les cours d'eau depuis le 1^{er} janvier 2006, en vertu des dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU l'adoption, le 20 septembre 2006, de la politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Beauharnois-Salaberry par la résolution numéro 2006-09-140;

ATTENDU l'entente signée le 19 octobre 2006 entre la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et la MRC de Beauharnois-Salaberry pour la gestion des obstructions et nuisances dans les cours d'eau, le recouvrement des créances et l'application de la réglementation en matière de cours d'eau;

ATTENDU que le cours d'eau Grand Tronc, branche 12 est localisé dans la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU que le dépôt d'une demande formelle d'intervention de travaux d'entretien du cours d'eau Grand Tronc, branche 12 (annexe B de la politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Beauharnois-Salaberry) effectuée par monsieur Camille Lefebvre et datée du 16 juin 2015;

ATTENDU que la Municipalité a procédé à une inspection sommaire le 22 juin 2015 et qu'il est recommandé d'effectuer un nettoyage du cours d'eau en aval;

ATTENDU que la Municipalité s'engage financièrement dans le processus d'entretien du cours d'eau et qu'elle détermine le mode approprié de facturation et de répartition des coûts reliés aux travaux à effectuer;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

D'appuyer la demande d'intervention de travaux d'entretien du cours d'eau Grand Tronc, branche 12 déposée en juin 2015 par monsieur Camille Lefebvre et que copie de la présente soit transmise à la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

15-07-116 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION À LA PRÉSIDENTE

ATTENDU le règlement numéro 14-100 modifiant le règlement 03-50 portant sur la création du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité;

ATTENDU que le CCU doit recommander au conseil municipal, par voie de résolution, toute nomination à ce Comité;

ATTENDU le départ de Mme Lise Tessier, membre du CCU occupant le poste de présidente, et la nécessité de combler ce poste;

ATTENDU la résolution numéro 15-44 du CCU, recommandant la nomination de Mme Ariane Tremblay au poste de présidente;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

De nommer Mme Ariane Tremblay, présidente du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / SERVICE DU GREFFE

15-07-117 ÉTATS FINANCIERS 2014 – ADOPTION

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014 soient acceptés tels que déposés par la firme comptable Goudreau Poirier et qu'ils soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

15-07-118 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR COMPTABLE POUR L'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

De mandater la firme comptable Gaudreau Poirier pour l'élaboration du rapport financier pour l'exercice financier de la Municipalité se terminant le 31 décembre 2015.

ADOPTÉ

15-07-119 CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) 2015 – INSCRIPTION

ATTENDU que le congrès annuel de la FQM se tiendra à Québec les 24, 25 et 26 septembre 2015;

ATTENDU que des crédits suffisants pour assurer le remboursement des dépenses occasionnées par la participation au congrès ont été prévus de façon spécifique au budget 2015;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que les membres du conseil ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à assister au congrès 2015 de la FQM et que les frais y afférents soient remboursés aux participants tel qu'établi par le règlement numéro 10-71.

ADOPTÉ

15-07-120 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (MEESR) DANS LE CADRE DE LA PHASE III DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES POUR L'IMPLANTATION D'UNE PATINOIRE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a pris connaissance du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase III, du MEESR;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague désire présenter une demande d'aide financière au MEESR pour le projet suivant : Implantation d'une patinoire;

ATTENDU que si le MEESR rejetait la demande d'aide financière, la demande elle-même n'engagerait pas la Municipalité à réaliser ce projet;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter une demande d'aide financière au MEESR, dans le cadre de la phase III du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives pour le projet précité.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité, le protocole d'entente et tout document nécessaire à la réalisation de ce projet, le cas échéant.

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet, si ce dernier se concrétise.

ADOPTÉ

15-07-121 ÉTUDE D'UNE VOIE D'ACCÈS AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL AUX ABORDS DU CANAL DE BEAUHARNOIS – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU le projet de développement résidentiel aux abords du canal de Beauharnois, en cours de planification;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'analyse de différents scénarios d'accès au futur site;

ATTENDU qu'un des accès prévus, via la rue St-Joseph et/ou la rue Du Pont, doit respecter les exigences techniques du MTQ et faire l'objet d'une étude;

ATTENDU l'offre de service professionnel présentée le 14 mars par la firme d'ingénieurs exp relativement à la réalisation de ce mandat, au montant de 3 840 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat à la firme d'ingénieurs exp pour procéder à l'analyse de la voie d'accès au projet de développement résidentiel aux abords du canal de Beauharnois via la rue St-Joseph et/ou la rue Du Pont.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité, tout document relatif à l'octroi dudit contrat.

ADOPTÉ

15-07-122 ÉTUDE POUR ÉVALUATION DU POSTE DE POMPAGE STE-MARIE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU le projet de développement résidentiel aux abords du canal de Beauharnois, en cours de planification;

ATTENDU qu'il y a eu de procéder à l'évaluation complète des infrastructures du poste de pompage situé sur la rue Ste-Marie afin d'identifier les anomalies et d'évaluer la possibilité d'augmenter la capacité actuelle;

ATTENDU l'offre de service professionnel présentée le 22 mai par la firme d'ingénieurs exp relativement à la réalisation de ce mandat, au montant de 3 575 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat à la firme d'ingénieurs exp pour évaluer les infrastructures du poste de pompage Ste-Marie, identifier les anomalies rencontrées et évaluer la possibilité d'augmenter la capacité actuelle.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité, tout document relatif à l'octroi dudit contrat.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 15-112 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES AFIN D'AUGMENTER LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION POUR POURVOIR AU PAIEMENT DES TRAVAUX – AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Christian Brault, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement d'emprunt décrétant des dépenses afin d'augmenter la capacité de traitement de la station d'épuration pour pourvoir au paiement des travaux.

ADOPTÉ

15-07-123 RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX ADMINISTRATIFS AU 4^E ÉTAGE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague de procéder au réaménagement des bureaux administratifs;

ATTENDU la présentation aux élus du projet ainsi que les plans de réaménagement conçus par la firme d'architectes Massicotte & Dignard;

ATTENDU la résolution numéro 15-06-110 autorisant l'appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réaménagement par un entrepreneur;

ATTENDU l'appel d'offres public lancé le 8 juin sur SEAO;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 29 juin 2015, à 14h05;

ATTENDU que six (6) soumissionnaires ont déposé une offre;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Sogest Construction inc. avec une offre de 299 684,73 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de réaménagement des bureaux administratifs au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Sogest Construction inc., selon l'offre déposée à la Municipalité et relative au devis numéro 2015-HDV4.

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité, tout document relatif à ce contrat.

ADOPTÉ

ANNEXION TERRITORIALE

L'ensemble des démarches entreprises relativement à la prise de décision entourant l'acceptation de l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité avec Salaberry-de-Valleyfield est exposé aux membres. C'est en mars 2014 que le projet a été présenté aux élus, via une correspondance de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. En cours d'année 2014, une offre de service portant sur l'évaluation de ces terrains, provenant de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), est déposée aux membres du conseil et un mandat en a découlé, lequel fut octroyé par voie de résolution lors de la séance du 4 juin 2014. Les coûts liés à cette étude ont été partagés à parts égales avec Salaberry-de-Valleyfield. Un rapport a été présenté par un consultant de RCGT et déposé aux membres, pour analyse et discussion. Une proposition et une analyse de scénarios financiers préparés par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ont été présentées aux élus, aux fins de négociation. Aux termes des négociations, les membres du conseil ont convenu de la proposition révisée de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, selon les recommandations émises par les membres du conseil, soit d'une compensation de 1,2 million \$ répartie sur 15 ans. Les membres conviennent ainsi de ce qui suit :

15-07-124 ANNEXION TERRITORIALE – ACCEPTATION ANTICIPÉE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 299 DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ATTENDU qu'une municipalité locale peut, en vertu des articles 126 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre O-9), étendre les limites de son territoire en y annexant, en tout ou en partie, le territoire contigu d'une autre municipalité locale;

ATTENDU que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire annexer à son territoire une partie du territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, située dans la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU que la partie de territoire concernée est constituée de certains lots sis sur le côté nord du canal de Beauharnois et que celle-ci est contigüe au territoire de la ville de Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU le dépôt au conseil municipal du règlement numéro 299 de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 131 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la Municipalité doit faire connaître son avis sur la demande d'annexion;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'approuver le règlement numéro 299 de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tel que déposé.

ADOPTÉ

15-07-125 RÈGLEMENT NUMÉRO 15-115 ÉTABLISSANT LES RÈGLES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU que la Municipalité peut, en vertu de la Loi, définir les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par M. le conseiller Christian Brault lors de la séance ordinaire du 3 juin 2015;

En conséquence,

Il est proposé par M. Daniel Pitre
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Que le règlement portant le numéro 15-115 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

15-07-126 FÊTE FAMILIALE – EMAUCHE DE RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU la volonté du conseil municipal de reconduire cet été la tenue de l'activité *Fête familiale de Saint-Louis-de-Gonzague*, qui aura lieu cette année le 1^{er} août prochain;

ATTENDU que cet événement rassembleur, piloté par un comité organisateur composé de citoyens et du coordonnateur loisir et communication de la Municipalité, est soutenu financièrement par des commandites de partenaires et par la Municipalité;

ATTENDU que l'organisation de la Fête familiale exige beaucoup de temps au cours des semaines précédant la tenue de l'événement;

ATTENDU la nécessité d'embaucher des ressources humaines supplémentaires et temporaires, selon les besoins identifiés;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à embaucher deux ressources humaines afin de soutenir le comité organisateur dans la préparation et la tenue de l'événement Fête familiale de Saint-Louis-de-Gonzague.

Que le montant nécessaire à l'embauche de ces ressources soit financé à même le budget alloué au poste budgétaire *Fête familiale*.

ADOPTÉ

15-05-127 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 133 777,74 \$ et annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ INCENDIE

15-07-128 INSPECTION DES RISQUES MOYENS, ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS – ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

ATTENDU qu'il faille procéder aux inspections des risques moyens, élevés et très élevés annuellement;

ATTENDU la demande d'engagement à cet égard du ministère de la Sécurité publique afin de pouvoir profiter du Programme de formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU que la Municipalité est consciente de ses objectifs sur cinq (5) ans figurant au schéma de couverture de risque en sécurité incendie en ce qui a trait à l'inspection des différentes catégories de risque précitées;

ATTENDU qu'il faille signer des ententes de service afin d'assurer la présence d'un TPI dans toutes les municipalités (action 43 du schéma);

ATTENDU qu'il faille procéder à des inspections de bâtiments avec des ressources formées en cette matière, conformément à l'action 39 du schéma;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague s'engage à procéder aux inspections des risques moyens, élevés et très élevés sur son territoire.

ADOPTÉ

15-07-129 MOBILISATION DES RESSOURCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

ATTENDU qu'il faille réviser les procédures de mobilisation des ressources humaines et matérielles en tenant compte notamment de la catégorie de risque et des particularités du territoire en s'inspirant du Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie;

ATTENDU la demande d'engagement à cet égard du ministère de la Sécurité publique afin de pouvoir profiter du Programme de formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU la réalisation, l'adoption et la signature d'une entente régionale d'entraide et de protection contre les incendies;

ATTENDU la collaboration de la municipalité dans l'élaboration d'un répertoire d'entraide dans la MRC de Beauharnois-Salaberry (action 13 du schéma).

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que la Municipalité s'engage à mettre en application l'entente régionale d'entraide et de protection contre les incendies;

Que la Municipalité s'engage à alimenter la mise à jour du répertoire d'entraide (portrait des ressources humaines et matérielles) dans la MRC de Beauharnois-Salaberry;

Que la Municipalité, à l'aide du répertoire d'entraide (portrait des ressources humaines et matérielles), s'engage à débiter un processus de planification sur papier des ressources nécessaires lors d'intervention, à déterminer dans quelle situation les ressources peuvent être insuffisantes et à planifier à l'avance l'aide de ressources additionnelles dès la première alarme, conformément au Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie et en conformité avec l'objectif 6 du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC (action 34).

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Ministère des Transports – Asphaltage de l'accotement de la route 236

Une correspondance du MTQ est déposée aux membres, faisant suite à la transmission de la pétition des citoyens de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague portant sur l'asphaltage de l'accotement de la route 236. Selon les normes établies par le MTQ, le débit journalier minimal requis nécessaire pour que le MTQ procède à l'asphaltage de l'accotement sur ce tronçon de route n'est pas atteint.

VARIA

Aucun sujet ne figure sous ce point.

15-07-130 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 15.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière